



**SAINTE-JULIE**

---

**AVIS PUBLIC**

**RÈGLEMENT 1223**

**Entrée en vigueur**

AVIS est donné par la soussignée que le Conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 11 décembre 2018, adoptait le règlement suivant :

- *Règlement 1223 relatif au traitement des membres du Conseil municipal et remplaçant le règlement 914 et ses amendements.*

Ledit règlement entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et est actuellement déposé au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville sis au 1580, chemin du Fer-à-Cheval, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 12 décembre 2018.

La greffière de la Ville,

(s) Nathalie Deschesnes  
Nathalie Deschesnes, OMA  
Avocate